

# Présentation du projet de création de la Réserve Naturelle Régionale « Loire bourguignonne »



Département de la Nièvre



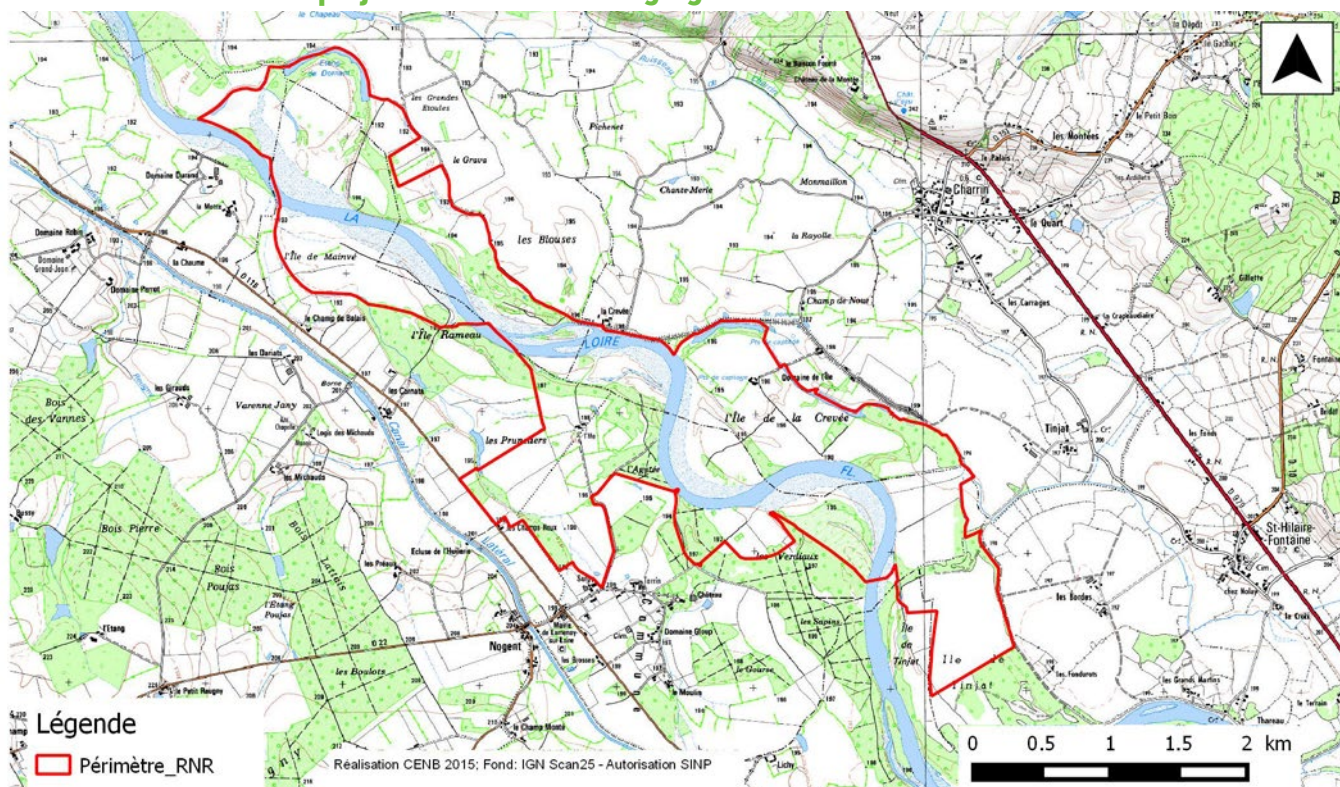


## Une Réserve Naturelle Régionale : qu'est-ce que c'est ?

Les **Réserves Naturelles Régionales** sont nées de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Elle confère désormais aux régions la compétence de créer des **Réserves Naturelles Régionales** soit à leur initiative soit pour répondre à une demande des propriétaires. Les **Réserves Naturelles Régionales** remplacent ainsi les anciennes réserves naturelles volontaires.

Les **Réserves Naturelles Régionales** ont pour objectif de **protéger** et de **valoriser**, sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, **les milieux naturels, les espèces sauvages animales et végétales** présentant un fort intérêt écologique.

### Carte de localisation du projet de RNR «Loire bourguignonne»



Lézard vert occidental  
M. Vasseur - CENB



L'île de la Crevée  
C. Forest - CENB



## Comment se déroule le classement?

Dans un premier temps le **Conseil régional instruit un dossier technique qui démontre l'intérêt du site**. Dans le cas du projet de RNR « Loire bourguignonne », le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne est le rédacteur du dossier technique.

Il prend avis sur la **pertinence** du dossier et l'**intérêt du site** proposé au classement **auprès du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine**, et les **collectivités locales concernées sont consultées**.

En Bourgogne, le Conseil régional qui souhaite que l'outil de protection « Réserves naturelles régionales » relève de projets de territoire et recueille l'adhésion locale, a choisi de ne classer des sites en RNR que par **délibération**, soit dans le cas où **tous les propriétaires et titulaires de droits réels ont donné leur accord**.

## Quelle réglementation?

Chaque réserve naturelle est soumise à une **réglementation spécifique** dictée par les enjeux écologiques du site. Celle-ci a pour unique objectif d'**assurer la conservation du patrimoine naturel** de la réserve naturelle. **Une réglementation ne signifie pas nécessairement une interdiction** mais plutôt un encadrement, une régulation des activités.

Cette réglementation est établie en **concertation avec les acteurs locaux** et en conformité avec le code de l'environnement. D'ores et déjà, au sein de la RNR « Loire bourguignonne », il n'est nullement prévu d'interdire les activités cynégétiques, halieutiques et agropastorales.

## Enjeux et intérêts de la préservation de ce secteur de Loire entre Saint-Hilaire-Fontaine et Decize

### Quelques chiffres clés

- Superficie totale : **740 hectares**
- Propriétés concernées : État (Domaine Public Fluvial), CEN Bourgogne, Propriétés privées
- Flore :  
**509 espèces** dont **3 protégées au niveau national** et **11 au niveau régional**
- Faune :  
**373 espèces** dont **2 espèces d'amphibiens** et **5 espèces de mammifères** d'intérêt communautaire
- **14 habitats naturels** :  
dont **4 sont d'intérêt régional**, **2 sont classés prioritaires de la Directive Européenne** et **8 sont d'intérêt communautaire et régional**.

La **diversité des écosystèmes ligériens et des formations végétales** qui y sont associées résulte des **divagations latérales des eaux** de la Loire, de la **dynamique active du fleuve**, et des **flux de matières** solides et liquides. Elle est aussi le résultat d'une **gestion agricole extensive indispensable** à la préservation des pelouses et prairies.

La **mosaïque des milieux naturels** présents est propice à une **faune très diversifiée** comprenant notamment des espèces d'oiseaux liées à la morphologie en méandres de la Loire sur ce secteur et à une dynamique fluviale encore active et bien préservée (Guêpier d'Europe, Petit gravelot, Sternes naine et Pierregarin). On rencontre également des espèces typiques des prairies semi-ouvertes et des espèces migratrices utilisant le secteur pour se nourrir lors de leur halte migratoire.



## Une Réserve Naturelle Régionale, un projet pour le territoire

Le classement en Réserve naturelle régionale constitue un outil de protection qui répond à un **triple objectif** de :

- **Préservation** des milieux naturels, des espèces et du patrimoine culturel et paysager
- **Gestion** des espaces dans une perspective de valorisation des territoires mais aussi des pratiques socio-économiques (maintien d'une agriculture traditionnelle, préservation du bocage...)
- **Sensibilisation** des citoyens à la préservation de la biodiversité et de valorisation du patrimoine naturel et socio-culturel d'un territoire.

Les enjeux identifiés confirment que ce secteur de Loire entre Decize et Saint-Hilaire-Fontaine dans le département de la Nièvre présente de fortes potentialités au regard de ces objectifs.

L'établissement d'un Comité consultatif de gestion, réunissant experts, acteurs locaux et propriétaires, et l'élaboration d'un Plan de gestion sur 10 ans pour la Réserve naturelle régionale constituent un préalable à la mise en œuvre d'actions de gestion.



Gomphe serpentin  
S. Gomez - CENB

## Une Réserve pour qui, pourquoi?

La genèse de ce projet de réserve naturelle s'inscrit à la fois dans la prise de compétence volontaire du Conseil Régional de Bourgogne de voir émerger un Réseau de Réserves Naturelles Régionales représentatives du territoire Bourguignon et de la volonté du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne de faire de la biodiversité un atout et une valeur commune transversale sur la base des Sites qu'il gère.

En tant qu'outil de protection forte, ce classement permettra de pérenniser de manière efficace les actions entreprises depuis de nombreuses années pour préserver le patrimoine naturel remarquable des bords de Loire. En effet, il permettra la mise en place de mesures conservatoires permettant de répondre aux enjeux de préservation de ce secteur de Loire et de valorisation du Sud-nivernais.

Ce projet de Réserve naturelle régionale « Loire bourguignonne » est également une occasion de **soutenir les acteurs de la gestion agricole pastorale de ce territoire** et de **mettre en lumière la Loire et son patrimoine** dans le cadre du développement touristique local.

Il constitue également un **outil de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**.